



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-275

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Utilisation du parc de la Roupie
Les dimanches de l'été / le 17 août 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des dimanches de l'été, il importe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant l'utilisation du parc à l'arrière de la salle Decriem

ARRETE

Article 1^{er} : Le parc derrière la salle Decriem, rue de la Piscine sera interdit à toute personne autres que les organisateurs de l'événement ainsi que le public participant à l'événement « les dimanches de l'été » le dimanche 17 août 2025 de 12H à 19H30.

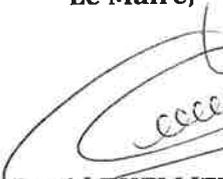
Article 2 : La signalisation réglementaire sera installée par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 26 JUIN 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 26 JUIN 2025